

*Préambule* : le contenu de l'offre complémentaire concerne le suivi des salariés DATR (Directement Affectée à des Travaux sous Rayonnement) ou travailleurs en INB (Installation Nucléaire de Base). Le suivi comprend la visite médicale et les examens complémentaires liés aux risques particuliers d'exposition aux rayonnements ionisants.

### **Grille tarifaire de l'Offre Complémentaire pour les entreprises adhérentes**

➤ **Cotisation à l'acte (visite médicale)**

	A chaque visite	Facturation de l'absence à la visite (*)
	Forfait HT par salarié	Forfait HT par salarié ou apprenti
Montant	400 €	400 €

\* Toute convocation non excusée ou excusée par écrit (mail) moins de 2 jours avant la date et l'heure de la visite sera facturée mensuellement au montant de 50 € HT

➤ **Fréquence de facturation**

1 facture éditée mensuellement pour le mois écoulé

### **Modalités de paiement**

- Les factures seront dématérialisées et déposées sur un coffre-fort numérique avec notification de dépôt par mail.
- Le règlement est à honorer dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de la facture.
- Frais de retard : en cas de non-règlement des cotisations ou factures à l'expiration de trois relances puis intervention du Centre Extérieur de Recouvrement, l'adhérent ou l'affilié est suspendu et ses demandes de suivi ne seront plus prioritaires.
- Mode de règlement : prélèvement automatique à privilégier (à partir du deuxième règlement).

**Tarifs 2024 validés en CA du 28/11/2024**  
**Et approuvés en AGO du 28/11/2024**